

BSc en sciences du sport et de la motricité

Option «enseignement»

Le programme du **BSc-Sport-E** s'étend sur 3 ans d'études et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 ECTS en sciences du sport et de la motricité (formation scientifique et formation pratique-méthodologique) et une branche complémentaire à 60 ECTS. La branche complémentaire (60 ECTS) devra impérativement faire partie du catalogue des branches enseignables au degré secondaire I ou II.

